



Rencontre d'information et d'échange



Conseillers impliqués dans le projet Agrisolutions 2024-2025

Le 9 octobre 2024



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada

Ce projet est financé par le ministère de l'Agriculture et Agroalimentaire Canada sous le programme Solutions agricoles pour le climat (SAC) - Fonds d'action à la ferme pour le climat (FAFC).

Structure de la présentation

- Quelques rappels
- Le point sur les inscriptions 2024
- Les prochaines étapes du projet
- Période de questions
- Formulaire 3: *comment l'utiliser*

Quelques rappels



Mise en contexte

Une aide fédérale administrée par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC), dans le cadre du Fonds d'action à la ferme pour le climat (FAFC) :

- Vise une action climatique immédiate à la ferme pour réduire les émissions de gaz à effet de serre;
- Soutient l'adoption de pratiques de gestion bénéfiques (PGB) dans trois domaines :

Améliorer la gestion de
l'azote

Accroître l'adoption des
cultures de couverture

~~Normaliser le pâturage en
rotation~~

Projet Agrisolutions climat de l'UPA



Le projet Agrisolutions climat (2022 et 2023)



Initialement prévu pour 2 saisons seulement

Les cibles étaient:

Gestion de l'azote: Élargir le *Réseau sentinelle azote* dans le maïs-grain à 280 entreprises agricoles/an + sites de démonstration

Cultures de couverture: Augmenter significativement l'implantation de cultures de couverture de 68 000 ha/an + sites de démonstration

Bonification du projet: Réaliser 100 diagnostics d'*Agriclimat* de lutte contre les changements climatiques à la ferme + Caravane des changements climatiques

2024 – Extension du projet d'une saison par AAC



- Obtention d'un budget additionnel
- Ouverture à tous les secteurs de production, avec 4 secteurs visés plus particulièrement: maraîcher, légumes de transformation, pommes de terre et grandes cultures
- **9 PGB soutenues en 2024**
- L'intérêt pour les pratiques proposées peut varier d'un secteur de production à un autre. L'objectif est d'avoir au moins de 1 à 3 pratiques d'intérêt par secteur
- Une entreprise pourrait se qualifier pour plus d'une PGB, dans la mesure où ces dernières peuvent être additionnées

Consultez notre site web: www.upa.qc.ca/agrisolutions-climat

CHOIX PARMIS 9 PGB en 2024

Pratiques de gestion bénéfique (PGB)	Montants alloués aux producteurs agricoles	Montant maximum
1. Réduire les apports d'engrais minéraux azotés totaux pour l'ensemble d'une culture	Grandes cultures : 100 \$/ha	5 000 \$
2. Réduire les apports d'engrais minéraux azotés totaux suivant une culture de couverture	Secteurs horticoles : 200 \$/ha	10 000 \$
3. Remplacer les fertilisants minéraux azotés par l'introduction d'amendement à l'échelle de l'entreprise	Grandes cultures : 100 \$/ha	5 000 \$
4. Utiliser de l'urée enrobée de polymère	Secteurs horticoles : 200 \$/ha	10 000 \$
5. Introduire une nouvelle culture principale dans la rotation réduisant les besoins d'azote de l'entreprise	Grandes cultures : 100 \$/ha	5 000 \$
6. Introduire une culture de couverture avec légumineuse pour les secteurs horticoles	Secteurs horticoles : 150 \$/ha	7 500 \$
7. Participer à des essais d'optimisation de la fertilisation azotée : Sentinelle+ dans le secteur horticole	Entre 5 et 20 ha : 0,30 \$/kg	4 000 \$
8. Participer à des essais d'optimisation de la fertilisation azotée : Sentinelle+ dans le maïs-grain	Plus de 20 ha : 0,20 \$/kg	4 000 \$
9. Cultures de couverture pour le secteur « Grandes cultures »	Grandes cultures : 100 \$/ha	5 000 \$
	Secteurs horticoles : 125 \$/ha	6 250 \$
	150 \$/ha	7 500 \$
	1 750 \$	1 750 \$
	1 250 \$	1 250 \$
	95 \$/ha	22 800 \$

MONTANTS FORFAITAIRES – portrait et accompagnement

Pratiques de gestion bénéfique (PGB)	PORTRAIT AGRISOLUTIONS	ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL	
1. Réduire les apports d’engrais minéraux azotés totaux pour l’ensemble d’une culture	<p>Montant forfaitaire de 350 \$</p> <p><i>Montant offert une seule fois pour la saison 2024, par entreprise, et lui permettant de:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>fournir et partager des informations</i> <i>couvrir les honoraires d’un professionnel en appui à l’entreprise</i> 	<p>Montant forfaitaire de 295 \$</p> <p><i>Aide visant à couvrir divers frais reliés aux services d’un conseiller agronomique, tels que production d’informations requises concernant des PGB, dépôt des pièces justificatives en fin de saison ainsi que l’attestation des documents</i></p>	
2. Réduire les apports d’engrais minéraux azotés totaux suivant une culture de couverture		<p>Maximum de 590 \$</p>	
3. Remplacer les fertilisants minéraux azotés par l’introduction d’amendement à l’échelle de l’entreprise		<p>Maximum de 3 750 \$</p>	
4. Utiliser de l’urée enrobée de polymère		<p>Maximum de 3 160 \$</p>	
5. Introduire une nouvelle culture principale dans la rotation réduisant les besoins d’azote de l’entreprise		<p>Maximum de 590 \$</p>	
6. Introduire une culture de couverture avec légumineuses pour les secteurs horticoles			
7. Participer à des essais d’optimisation de la fertilisation azotée : Sentinelle+ dans le secteur horticole			
8. Participer à des essais d’optimisation de la fertilisation azotée : Sentinelle+ dans le maïs-grain			
9. Cultures de couverture pour le secteur « Grandes cultures »			

2024- Nouvel outil



DÉVELOPPEMENT D'UN NOUVEL OUTIL NUMÉRIQUE pour l'inscription et la gestion des demandes:

- Intégrer les ajustements nécessaires en fonction des conditions du programme de AAC
- Faire face à l'augmentation du nombre de dossiers :
 - Estimé de traitement d'inscriptions de +/-870 entreprises en 2024 pour le volet « gestion de l'azote »
 - Comparatif: +/- 200 entreprises en 2023 et +/-90 entreprises en 2022
- Simplifier la gestion des dossiers
- Avoir un outil qui permet:
 - d'assurer un accès aux dossiers par le producteur et leurs conseillers
 - d'automatiser plusieurs étapes de traitement

L'usage de cet outil numérique vise à améliorer les façons de faire, mais il est évident que comme toute nouveauté, c'est un important changement qui peut occasionner certains défis

Le point sur les inscriptions 2024



La période d'inscription 2024 est terminée

- La période d'inscription pour les **PGB 1, 2, 3, 5, 6 et 7** s'est terminée le 30 septembre.
- Pour les **PGB 4 et 8**, l'inscription s'est terminée le 2 juillet.
- Pour la **PGB 9**, la période d'inscription a été fermée le 6 septembre dû au grand nombre de demandes reçues vs le budget disponible (courriel envoyé à tous).

BONNE NOUVELLE!

Pour les demandes reçues entre le 19 août et le 5 septembre 23h59, des fonds supplémentaires ont été accordés par AAC pour la PGB 9. Le traitement de ces demandes est maintenant amorcé.

Les inscriptions et les demandes

(données brutes au 2 octobre)

Les inscriptions

- Entreprises agricoles: 1660
 - Consultants: 265
-

État des demandes totales :

Formulaire 1:	2 octobre
Approuvés:	1744
Refusés:	72
À traiter:	196
Non soumis:	40
Total	2052



Formulaire 2 :	2 octobre
Approuvés:	1231
Refusés:	35
À traiter:	27
Non soumis:	101
Total	1394
Pourcentage	74%

Les PGB (données brutes au 2 octobre)

Formulaire 1- demandes reçues

PGB	2 octobre
PGB 1:	163
PGB 2:	194
PGB 3:	107
PGB 4:	602
PGB 5:	143
PGB 6:	68
PGB 7:	23
PGB 8:	238
PGB 9	1156

Formulaire 2 – la PGB 9

Statut:	5 juin	4 sept	2 octobre
Approuvés:	54	491	710
Refusés:	1	8	14
À traiter:	19	72	22
Non soumis:	45	89	36
Aucune info	215	444	358
À revoir/En cours	-	17	16
Total	334	1121	1156

Répartition régionale des entreprises

(données brutes au 2 octobre)

Régions	Nombre d'entreprises	Pourcentage
Abitibi-Témiscamingue	36	2%
Bas-Saint-Laurent	132	8,9%
Capitale-Nationale / Côte-Nord	42	2,8%
Centre-du-Québec	291	19,6%
Chaudière-Appalaches	218	14,7%
Estrie	115	7,8%
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	3	0,2%
Lanaudière	60	4,0%
Mauricie	52	3,5%
Montérégie	454	30,6%
Outaouais - Laurentides - Laval - Montréal	51	3,4%
Saguenay-Lac-Saint-Jean	29	2,0%

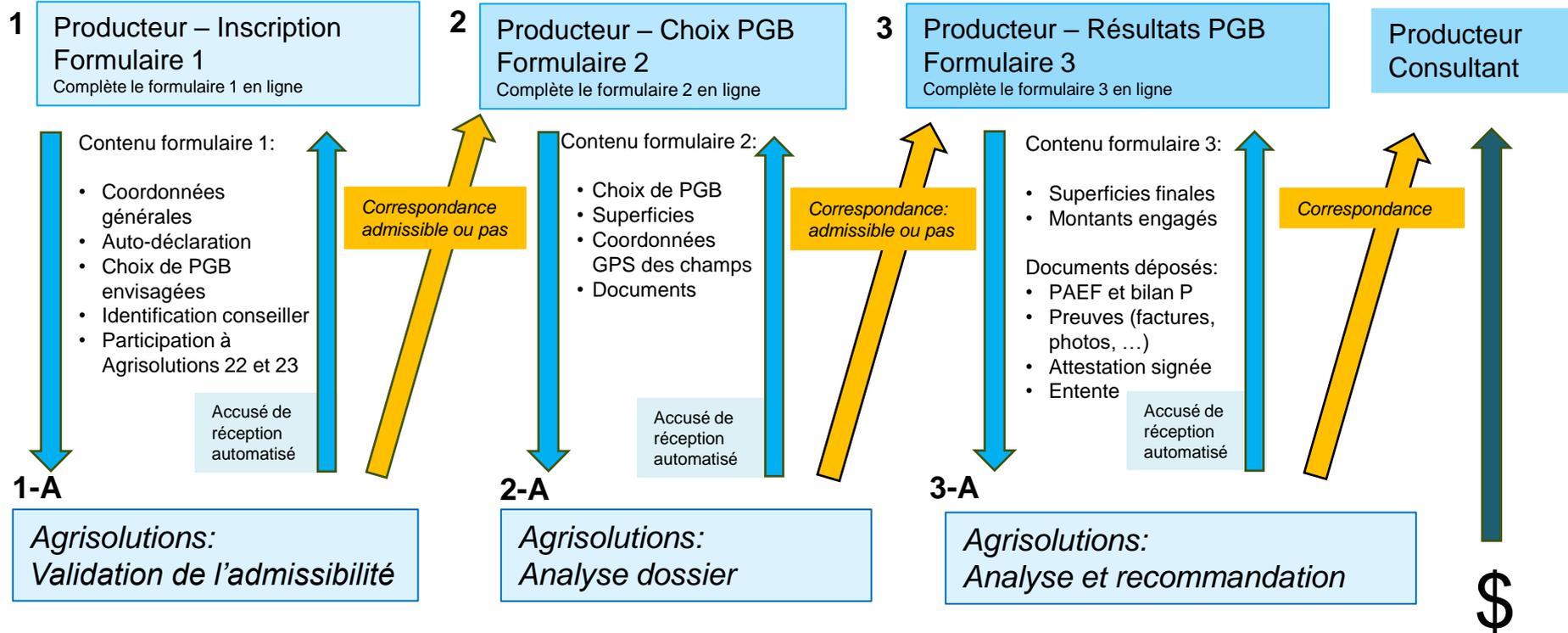
Quelques constats

- **Nouvel outil numérique:** un changement important occasionnant certains défis pour les inscriptions et la gestion des demandes
- **1660 entreprises agricoles inscrites et 265 consultants**
- **2012 demandes reçues**
 - moyenne de 1,2 demande / entreprise
- **2694 PGB sélectionnées dans les 2012 demandes reçues (formulaire 1)**
 - moyenne de 1,3 PGB / demande
- **Aucune conclusion possible avant la réception de l'ensemble des Formulaires 2**

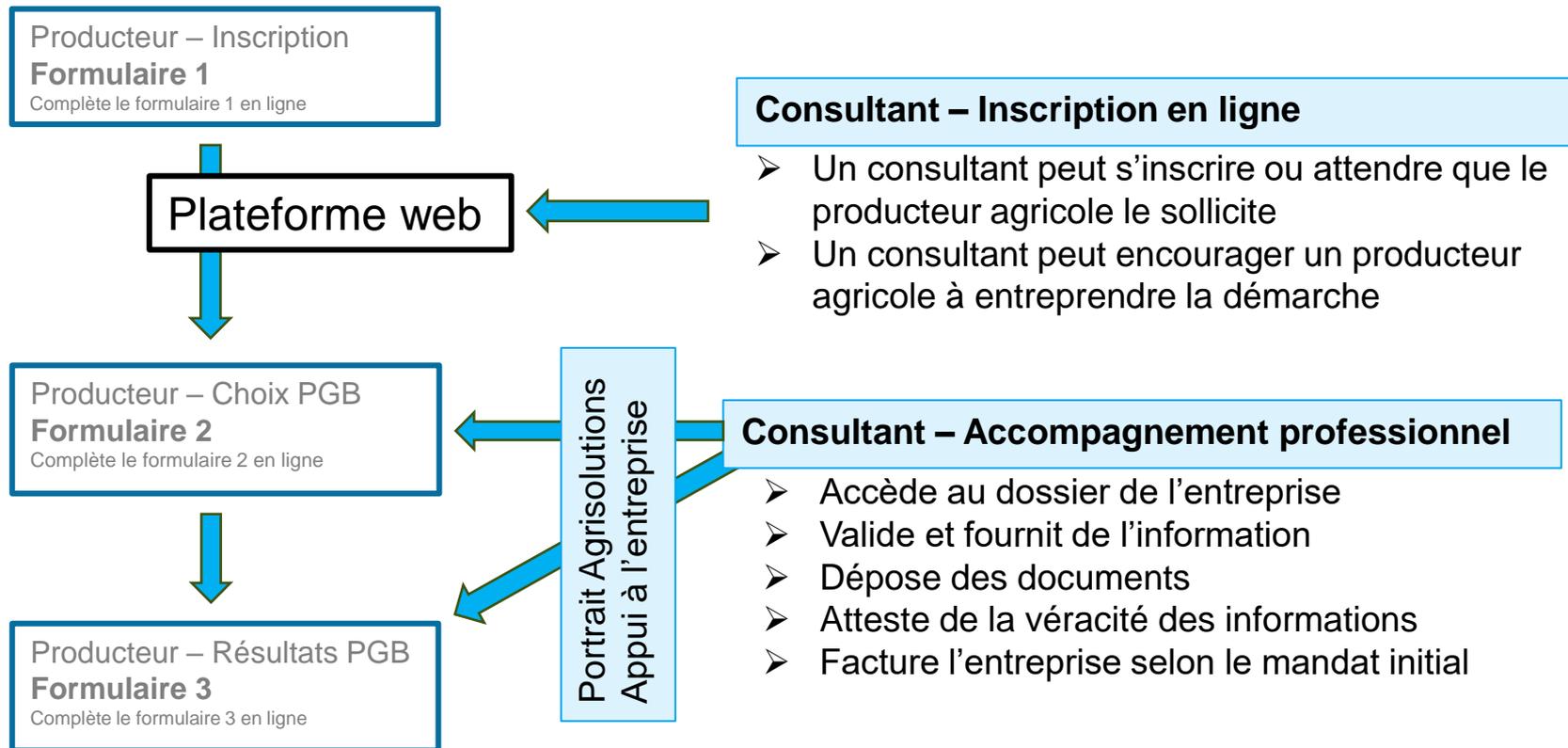
Les prochaines étapes



Rappel des étapes pour le producteur



Rappel des étapes pour le consultant



Prochaines étapes du projet

- Le traitement des formulaires se fait en continu:
 - ✓ Pour les PGB en vigueur jusqu'au 30 septembre, les formulaires 1 seront traités rapidement.
 - ✓ Les formulaires 1 approuvés permettent de déposer le formulaire 2 et ce, pour toutes les PGB.
- Pour la PGB 9, les demandes reçues entre le 19 août et le 5 septembre sont traitées selon leur date de soumission, dans la limite du budget disponible pour cette PGB.

Dates importantes à noter

- **15 octobre**: La mise en ligne du formulaire 3 « Rapport de fin de saison »
- **15 novembre**: Les formulaires 2 devront être soumis au plus tard le 15 novembre, mais le plus tôt possible serait le mieux !
 - Tous les F2 non soumis seront supprimés après le 15 novembre 2024
 - L'entente de contribution à signer sera disponible sur la plateforme, pour chaque entreprise agricole, lorsque tous ses F2 seront reçus.
- **15 janvier**: Les formulaires 3 devront être soumis au plus tard le 15 janvier
- Le paiement au producteur suivra le traitement et l'approbation du F3, et la signature de l'entente de contribution.

Prochaines étapes du projet

15 octobre

- Mise en ligne du F3

15 novembre

- Date limite pour le dépôt des F2
- Dépôt sur la plateforme des ententes de contribution

15 janvier

- Date limite pour le dépôt des F3

2024

2025



Période de questions



Le formulaire 3

Aperçu des différents écrans et des fonctions



Le formulaire 3 (F3)

Pour chaque entreprise, le statut des différentes demandes peut être consulté sur la plateforme

Ferme Agrisolutions 2 	2400045
Producteur agricole	
Demandes	
D2400045-001 Ferme Agrisolutions 2	Formulaire 2: Non-soumis 09/02/2024
D2400045-002 Ferme Agrisolutions 2	Formulaire 2: Approuvé 20/02/2024
D2400045-003 Ferme Agrisolutions 2	Formulaire 2: Approuvé 22/02/2024
Nouvelle demande	

Le formulaire 3 (F3)

Pour chacune des demandes, le statut des différents formulaires est indiqué.

Le formulaire 3 sera mis en ligne le 15 octobre et accessible pour consigner les informations



Ferme Agrisolutions 2

Demande D2400045-003

22/02/2024

Formulaire 1	Approuvé Voir la décision
Formulaire 2	Approuvé Voir la décision
Formulaire 3	

Les prochaines diapositives sont des captures d'écran du formulaire 3 et des fonctions particulières que nous souhaitons vous présenter

Formulaire 3

Vue d'ensemble

Section générale
(identique pour chaque
demande)

Formulaire 3

Voulez-vous annuler cette demande et par conséquent ne plus donner suite à toute PGB de la présente demande?

Je déclare avoir acheté des engrais minéraux entre le 2 mars et le 30 juin 2022 pour les PGB 1 à 8*

Attestation du respect des conditions de participation*

Résumé des conditions générales de participation et des conditions spécifiques pour chacune des PGB

J'ai lu

J'ai déposé mon attestation signée par mon consultant (agronome) et moi-même*

Déposez autant d'attestation qu'il y avait de conseiller associé à votre demande. Assurez-vous que les documents sont lisibles.

- Oui
 Non

À moins de nous fournir une autre adresse postale dans la case de correction dédiée, le chèque sera envoyé à l'adresse suivante :

555, boulevard Roland-Therrien
Bureau 110
Longueuil Québec J4H 3Y9

Autre adresse pour le chèque

Je confirme avoir vérifié l'adresse postale de l'entreprise ou j'ai inscrit la bonne adresse postale dans la case de correction ci-dessus*

- Oui
 Non

Documents à fournir pour compléter la demande: Attestation signée par mon consultant (agronome) et moi-même*

Déposez qu'une seule fois par demande, assurez-vous que les documents sont en format PDF et lisibles



F3 - Annuler une demande

Au début du formulaire 3 (F3), la première question est: « Voulez-vous annuler cette demande? »

Sélectionner ce choix rend inactive la demande.

Formulaire 3

Voulez-vous annuler cette demande et par conséquent ne plus donner suite à toute PGB de la présente demande?

Annuler

➔ Par conséquent, il n'y a plus de suite à aucune PGB. Une fois soumis, il n'est plus possible de revenir en arrière.

➔ Dans les cas où aucune suite ne sera donnée à une demande, nous apprécierions que soit confirmée cette annulation au F3

Le formulaire 3

Vue d'une PGB

Chacune des pages-écrans pour une PGB est constituée d'une section permettant de:

- Annuler la PGB
- Spécifier le conseiller
- Déposer les pièces justificatives
- Donner des commentaires

PGB 1: Réduire les apports d'engrais minéraux azotés totaux pour l'ensemble d'une culture

Voulez-vous annuler la participation à la PGB ?

Nom du conseiller associé au dossier de fertilisation*

Si votre consultant n'est pas présent dans la liste, veuillez enregistrer et reprendre lorsqu'il se sera inscrit.

J'ai déposé mon PAEF 2023*

- Oui
 Non

J'ai déposé le suivi de mon PAEF 2023*

- Oui
 Non

J'ai déposé mon PAEF 2024*

- Oui
 Non

J'ai déposé le suivi de mon PAEF 2024*

- Oui
 Non

J'ai déposé le plan de ferme récent où on voit les champs énumérés dans cette demande*

- Oui
 Non

Déposez les pièces justificatives énumérées aux questions précédentes (les PAEF et le plan de ferme)*

Nommez les pièces jointes selon ce qu'elles contiennent pour accélérer le traitement et assurez-vous que les documents sont en format PDF et lisibles.

Déposez vos fichiers ici ou

Sélectionner des fichiers

Commentaires



Le formulaire 3 Vue d'une PGB

Chacune des pages-écrans pour une PGB est constituée d'une section permettant de:

- Fournir les coordonnées GPS du champ qui a la plus grande superficie pour cette PGB

Coordonnées GPS du champ*

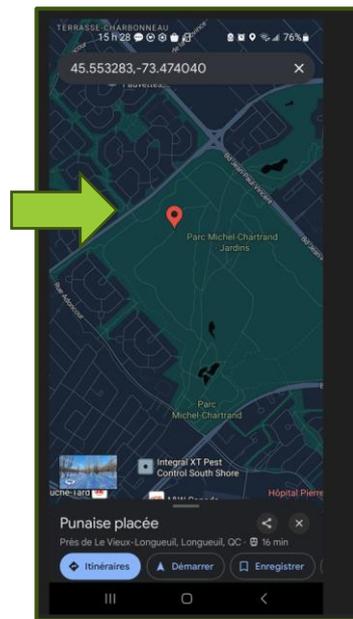
Inscrire les coordonnées du champ qui a la plus grande superficie. Latitude (Ex: 45,5451), Longitude (Ex: -73,4915)

Latitude

Longitude

Pour prendre des coordonnées avec un cellulaire, on ouvre Google Map:

- On place le doigt où on veut ou il sera là si on est au lieu où on cherche les coordonnées. Par exemple, si on est dans le champ.
- On place le doigt un moment sur le point bleu qui va devenir une punaise rouge. Les coordonnées vont apparaître en haut.



Le formulaire 3 Vue d'une PGB

Chacune des pages-écrans pour une PGB est constituée d'une section permettant de:

- Confirmer les superficies de la pratique mise en œuvre et les champs concernés
- Compléter les informations liées aux conditions de participation

Culture*

Blé de printemps

Superficie avec réduction réelle des engrais minéraux totaux selon le suivi du PAEF 2024 (ha)*

50

Numéro du/des champ-s avec réduction des engrais minéraux totaux (selon le PAEF 2024)*
Si plus d'un champ pour une même culture, inscrire le numéro ou le nom de chacun des champs

43

Superficie totale de la culture en 2023 (ha)*

200

Superficie totale de la culture en 2024 (ha)*

250

Quantité d'azote des engrais minéraux (kg/ha) appliquée en 2023 pour la culture*

25

Quantité d'azote des engrais minéraux (kg/ha) appliquée en 2024 pour la culture*

10

Quantité d'azote des engrais minéraux azotés appliquée en 2023 pour l'ensemble des cultures (kg/ha)*

200

Quantité d'azote des engrais minéraux azotés appliquée en 2024 pour l'ensemble des cultures (kg/ha)*

175

Superficie totale cultivée par l'entreprise en 2023 (ha)*

300

Superficie totale cultivée par l'entreprise en 2024 (ha)*

300



Autres fonctions importantes



- Annuler une participation à une PGB
- Changer le nom du conseiller
- Déposer des fichiers
- Fournir les coordonnées GPS
- PGB 4 – De nouveaux calculs
- PGB 6 et PGB 9 – Valider les observations terrain
- Signer l'Entente de contribution

Annuler une participation à une PGB



Choisir « Annuler » ferme la PGB et retire toutes les questions pour passer à la PGB suivante.

Dans ce cas-ci, il y a la PGB 1 et 9 dans la demande. La PGB 1 est annulé.



PGB 1: Réduire les apports d'engrais minéraux azotés totaux pour l'ensemble d'une culture

Voulez-vous annuler la participation à la PGB ?

Annuler

PGB 9: Volet Cultures de couverture (exclusif secteur grandes cultures)

Voulez-vous annuler la participation à la PGB ?

L'annulation d'une PGB n'a pas d'effet sur la demande, seulement la PGB est annulée et les autres PGB comprises dans la demande doivent être répondues.

Changer le nom du conseiller



Dans le formulaire 3, le producteur doit se positionner vis-à-vis le nom du conseiller et faire dérouler le menu jusqu'à celui qui est souhaité.

Ainsi, si un conseiller différent de celui qui avait été sélectionné au formulaire 2 est souhaité, le producteur peut changer de cette façon :

Nom du conseiller associé au dossier *

Si votre consultant n'est pas présent dans la liste, veuillez enregistrer et reprendre lorsqu'il se sera inscrit.

Zorro Baie-James (Consultants Baie-James) ▾

Après la sélection du nouveau conseiller, il faut « Enregistrer ».

Ce bouton se trouve à la fin complètement de l'écran de la PGB du formulaire 3.

Cet enregistrement permet de faire un lien entre le dossier du producteur et le courriel du nouveau conseiller lui donnant dorénavant accès au dossier pour remplir le formulaire 3.



Déposer des fichiers

Dans le F3, il y a des cases où on demande de déposer des fichiers. Les documents attendus sont automatiquement nommés selon le numéro de la demande.



Documents à fournir pour compléter la demande: Attestation signée par mon consultant (agronome) et moi-même*

Déposez qu'une seule fois par demande, assurez-vous que les documents sont en format PDF et lisibles

Déposez vos fichiers ici ou

[Sélectionner des fichiers](#)

Déposez les pièces justificatives énumérées aux questions précédentes (les PAEF et le plan de ferme)*

Nommez les pièces jointes selon ce qu'elles contiennent pour accélérer le traitement et assurez-vous que les documents sont en format PDF et lisibles.

Déposez vos fichiers ici ou

[Sélectionner des fichiers](#)

Déposer des fichiers



Un document déposé et enregistré ne peut être retiré. Si vous devez apporter des modifications à un document déjà déposé, veuillez déposer un nouveau document en le nommant de façon qu'on puisse savoir lequel est le dernier.

Déposez les pièces justificatives énumérées aux questions précédentes (les PAEF et le plan de ferme)*
Nommez les pièces jointes selon ce qu'elles contiennent pour accélérer le traitement et assurez-vous que les documents sont en format PDF et lisibles.

Déposez vos fichiers ici ou

Sélectionner des fichiers

D2400046-004-PGB1_2400046-001 Plan de ferme.pdf

D2400046-004-PGB1_2400046-001 Plan de ferme2.pdf

Ce document ne peut plus être retiré parce que la demande a été enregistrée

On sait qu'il faut tenir compte du 2^e document

Ce document peut encore être retiré

Déposer des fichiers (PGB 6 et 9)



Les documents doivent être en PDF.

Les PGB 6 et 9 demandent le dépôt de photos en format JPEG ou PNG.

Déposez le plan de ferme
Nommez les pièces jointes selon ce qu'elles contiennent pour accélérer le traitement et assurez-vous que les documents sont en format PDF et lisibles.

Déposez vos fichiers ici ou

Sélectionner des fichiers

Déposez les photos
Nommez les pièces jointes selon ce qu'elles contiennent pour accélérer le traitement et assurez-vous que les documents sont en format JPEG et/ou PNG.

Déposez vos fichiers ici ou

Sélectionner des fichiers

PGB 4 – De nouveaux calculs

Validation des informations initialement consignées

Les variables à compléter avec attention:

- Le pourcentage d'azote de la formulation sous forme d'urée enrobée de polymère
- Le taux d'application de l'engrais représente celui de l'engrais en entier

Culture
Blé de printemps

Superficies totales proposées (ha) pour l'application de l'urée enrobée
15

Superficie des parcelles réellement fertilisée avec de l'urée enrobée de polymère selon le PAEF 2024 (ha)*
Si plus d'un champ pour une même culture, inscrire la superficie totale des champs
15

Besoin en azote estimé de la culture (kg/ha)*
125

Nom commercial de l'urée enrobée de polymère
renouveau

Confirmez le nom commercial de l'urée enrobée de polymère utilisée*

Numéro du/des champ-s fertilisé-s avec de l'urée enrobée (selon le PAEF 2024)*
Si plus d'un champ pour une même culture, inscrire le numéro ou le nom de chacun des champs
24

Moment d'application
Avant semis - volée

Formulation du produit réellement appliqué (N-P-K)*
46-12-5

% d'azote de la formulation du produit réellement appliqué (N-P-K)*
46

A - % d'azote de la formulation sous forme d'urée enrobée de polymère*
Exemple 20%, inscrire 20
36

B - Taux d'application de l'engrais (kg/ha)*
150

A x B - Total d'azote appliquée par l'urée enrobée de polymère (kg/ha)*
54



PGB 4 - Calcul de la contribution



Une PGB sous-estimée ou surestimée?

Pour AAC:

- Le calcul de la contribution doit être similaire à ce qui est alloué ailleurs au Canada
- La contribution est uniquement pour compenser la différence de prix entre l'urée non enrobée et celle enrobée de polymère

Entre 5 et 20 ha: 0,30\$/kg

Plus de 20 ha: 0,20\$/kg

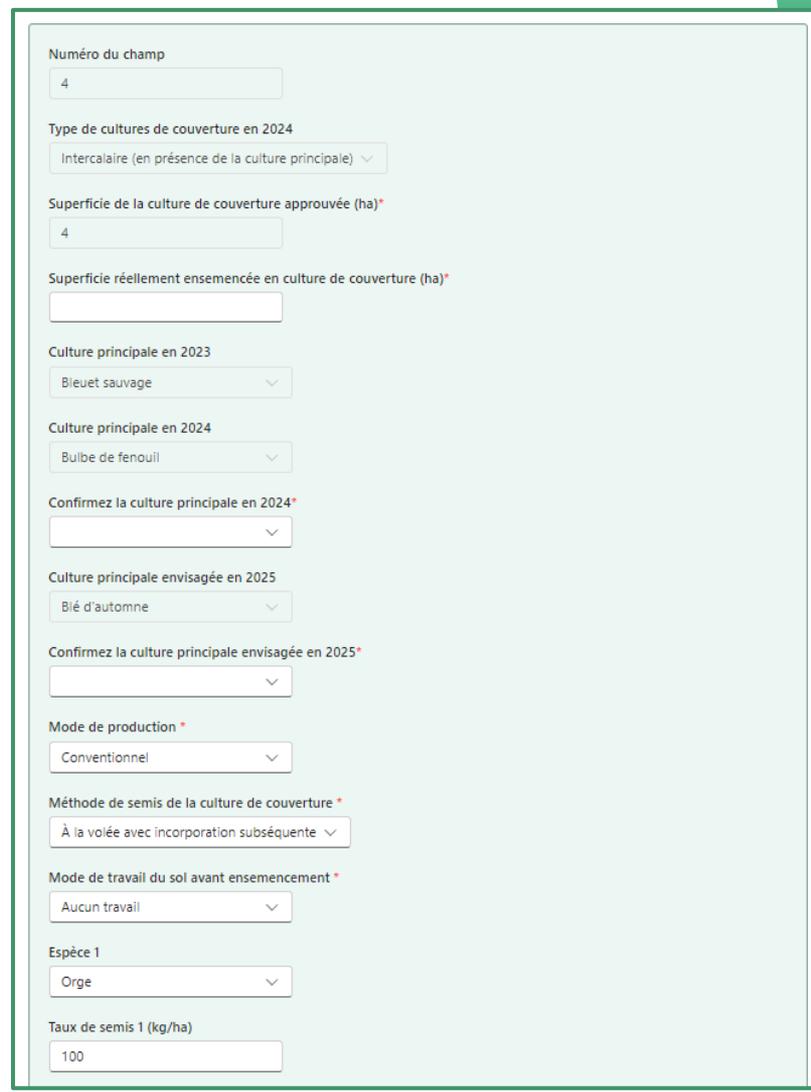
PGB 6 et 9

Les numéros des champs qui ont été inscrits dans le F2 vont apparaître automatiquement dans le F3 avec la superficie et la culture principale en 2024.

Plusieurs cases de saisie permettent la validation.

Il est impossible de:

- changer le numéro de champ;
- d'augmenter la superficie.



Numéro du champ
4

Type de cultures de couverture en 2024
Intercalaire (en présence de la culture principale) ▾

Superficie de la culture de couverture approuvée (ha)*
4

Superficie réellement ensemencée en culture de couverture (ha)*

Culture principale en 2023
Bleuet sauvage ▾

Culture principale en 2024
Bulbe de fenouil ▾

Confirmez la culture principale en 2024*

Culture principale envisagée en 2025
Blé d'automne ▾

Confirmez la culture principale envisagée en 2025*

Mode de production *
Conventionnel ▾

Méthode de semis de la culture de couverture *
À la volée avec incorporation subséquente ▾

Mode de travail du sol avant ensemencement *
Aucun travail ▾

Espèce 1
Orge ▾

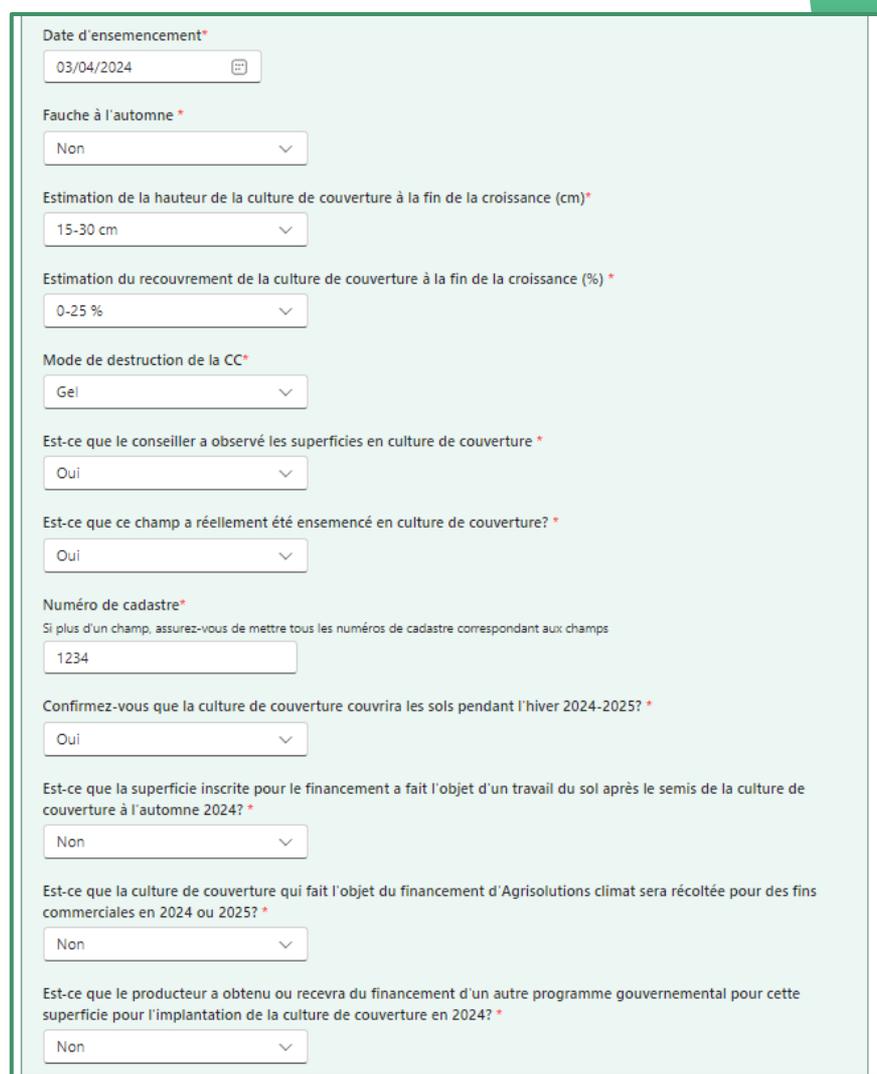
Taux de semis 1 (kg/ha)
100



PGB 6 et 9

Les questions du formulaire 3 sont semblables à celles du rapport de suivi des années antérieures.

- Tous les numéros de cadastre des champs approuvés doivent être inscrits. On doit pouvoir faire le lien entre le numéro du champ et le cadastre.



Date d'ensemencement*

Fauche à l'automne *

Estimation de la hauteur de la culture de couverture à la fin de la croissance (cm) *

Estimation du recouvrement de la culture de couverture à la fin de la croissance (%) *

Mode de destruction de la CC *

Est-ce que le conseiller a observé les superficies en culture de couverture *

Est-ce que ce champ a réellement été ensemencé en culture de couverture? *

Numéro de cadastre*

Si plus d'un champ, assurez-vous de mettre tous les numéros de cadastre correspondant aux champs

Confirmez-vous que la culture de couverture couvrira les sols pendant l'hiver 2024-2025? *

Est-ce que la superficie inscrite pour le financement a fait l'objet d'un travail du sol après le semis de la culture de couverture à l'automne 2024? *

Est-ce que la culture de couverture qui fait l'objet du financement d'Agrisolutions climat sera récoltée pour des fins commerciales en 2024 ou 2025? *

Est-ce que le producteur a obtenu ou recevra du financement d'un autre programme gouvernemental pour cette superficie pour l'implantation de la culture de couverture en 2024? *



PGB 6 et 9

Des questions pour les dossiers avec prélèvement et analyse de la biomasse ne sont pas à répondre si non demandée au formulaire 2 (prélèvement et analyse de la biomasse)

Prélèvement d'un échantillon de la biomasse aérienne de la culture de couverture *

Oui

Date du prélèvement *

16/09/2024

Numéro de l'envoi GLS - Dicom (Ce numéro est inscrit sous le code barre du bon d'envoi)*

123456-789

Hauteur de la culture de couverture mesurée lors de l'échantillonnage (cm)*

15

Superficie du quadrat utilisé (mètre carré)*

5

Poids de la totalité de la biomasse aérienne prélevée dans le quadrat (kg)*

3,5

Poids du sous-échantillon de biomasse aérienne prélevé du quadrat et envoyé dans le sac microperforé pour analyse (kg)*

0,5

Estimation du rendement en matière sèche de la culture de couverture - Vous pouvez utiliser une méthode suggérée à la page 152 du Guide sur les culture de couverture ou utiliser la méthode de votre choix (kg de matière sèche/ha)*

1500

Tiendra-t-on compte de l'apport en azote minéral de la culture de couverture pour répondre aux besoins de la prochaine culture principale de ce champ ?*

Oui



Entente de contribution

Actuellement en développement, les ententes de contribution seront disponibles pour signature électronique sur la plateforme Agrisolutions-climat, après le 15 novembre.

 Agrisolutions climat Accueil Profil Déconnexion

[← Retour](#)

INSCRIPTION BIDON Les Lilas de Saint-Siméon

Entente de contribution

ConsignO embedded.
C'est ici que le document sera affiché et pourra être signé.

Le support pour mobile dépend de ConsignOCloud

Période de questions



Merci!



Agrisolutions
climat

Réponses aux questions reçues dans le CHAT lors de la présentation du 9 octobre 2024

1. Quelle superficie a été demandée (formulaire 1 ou 2) pour la PGB 9?

À la mi-août, nous avons reçu pour 50 000 hectares et 700 dossiers en formulaire 2. Nous avons des engagements en formulaire 1 pour environ 1 200 dossiers ce qui nous amenait à atteindre l'enveloppe monétaire allouée par AAC.

2. Vous avez dit qu'il fallait fournir, dans le formulaire 2, les coordonnées GPS des champs. Je n'ai pas vu ça dans le formulaire 2, est-ce normal?

L'information est demandée dans le formulaire 2 pour les PGB 7 et 8. Le formulaire 3 demande les coordonnées GPS pour toutes les PGB.

3. Est-ce que des nouvelles demandes pourraient éventuellement être acceptées après avoir épluché tous les formulaires 2?

Pour l'instant, il n'est pas envisagé d'accepter de nouvelles demandes.

4. Pouvez-vous présenter ce qui est demandé dans le formulaire 3? Ainsi que les documents à déposer?

Merci de regarder les diapositives 24 et suivantes de la présentation du 9 octobre 2024. Aussi, une rencontre supplémentaire aura lieu prochainement avec les consultants pour répondre à toute autre question portant sur le formulaire 3.

5. Si une entreprise s'est inscrite 2 fois pour la même PGB par erreur, quelles sont les démarches pour annuler une demande?

Il est important d'annuler la demande non utilisée. Voir les diapositives 29 et 33 de la présentation du 9 octobre 2024.

6. Va-t-on devoir attendre le 15 novembre avant d'avoir les ententes à signer par les producteurs? Parce qu'on fera nos visites avant... C'est tard.

Oui. Nous devons attendre que tous les formulaires 2 du producteur soient soumis avant d'émettre les ententes à signer. C'est pour cette raison que les ententes seront graduellement disponibles après le 15 novembre, après analyse et approbation du formulaire 2. Le tout ne vous empêche pas de faire les visites au terrain et la prise de photos préalables pour les PGB 6 et 9.

7. Si les superficies demandées au formulaire 3 sont différentes que celles entrées dans le formulaire 2, comment va se passer le calcul du financement?

Le montant calculé au formulaire 3 selon les superficies réellement ensemencées peut être inférieur mais ne pourra pas être supérieur à celui préalablement réservé lors de l'approbation du formulaire 2.

- 8. La case commentaires du formulaire 2 est avant la nomenclature des parcelles et les informations par parcelle pour la PGB 9. S'il est souhaité que l'on commente (ou que le producteur commente son taux de CC, son mélange ou toute précision à partage), la case commentaire devrait être disponible à chaque parcelle.**

Nous allons étudier la faisabilité d'apporter cette modification dans l'application.

- 9. L'outil numérique développé a facilité la vie du producteur et des conseillers aussi pour les demandes... est-ce qu'il sera utilisé après la fin du projet?**

Oui, s'il y a une poursuite au projet.

- 10. Pour la PGB 9, est-ce qu'il va encore y avoir des biomasses de cultures de couverture à faire? Si oui, est-ce qu'on peut la faire avant d'avoir l'acceptation du formulaire 2?**

Oui, c'est possible.

Non, les prélèvements ne peuvent se faire avant l'acceptation du formulaire 2. C'est ce formulaire qui nous informe de votre désir de faire le prélèvement de la biomasse. Nous devons d'abord traiter le formulaire 2 soumis pour savoir à qui faire parvenir le kit de prélèvement.

- 11. Pourquoi l'option de dépôt direct/virement bancaire n'est pas utilisé au lieu des chèques?**

Le processus mis en place au début du projet afin d'assurer un niveau de contrôle approprié ne nous permet pas actuellement d'effectuer des paiements aux producteurs agricoles par dépôt direct. Toutefois, si le projet se prolonge, nous restons ouverts éventuellement à offrir cette option de paiement dans le futur. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration en lien avec le projet.

- 12. Dans le formulaire 2 pour la PGB 9, lorsque le producteur met un mélange de plusieurs espèces mais qu'ils ne sont pas tous dans la même poche, qu'est-ce qu'on écrit pour le taux de semis par espèce?**

Il faut inscrire les principales espèces du mélange et évaluer le taux de semis de chacune.

- 13. Est-ce que dans un seul document pdf, il peut y avoir plusieurs documents demandés? Par exemple, le PAEF et le suivi du PAEF dans un seul document en l'inscrivant dans le titre du document évidemment.**

Non. Cela doit être des dépôts distincts pour chaque document demandé.

Plus vos titres seront précis, plus le traitement du dossier sera facilité et rapide.

14. PGB 4 – Allez-vous offrir une plus grande superficie (+50 ha)?

Selon nos conditions de participation, c'est la superficie maximale établie.

15. Pour la PGB 4, allez-vous donner un exemple concret avec des chiffres afin de s'assurer que ce soit bien rempli?

Oui, le tout sera discuté lors de la prochaine rencontre concernant le formulaire 3 et fera l'objet d'un tutoriel.

16. C'était très hasardeux de remplir beaucoup de champs avec le formulaire proposé pour la PGB 9. Très difficile d'avoir une vue d'ensemble des données saisies. C'est pour une des raisons que le regroupement de champs devenait intéressant.

Merci du commentaire.

17. Pour la PGB 9 dans le formulaire 3, est-ce que les champs semés peuvent être différents que ceux inscrits au formulaire 2 (changements de champs)? Je comprends que la ferme va avoir le maximum du montant réservé au formulaire 2.

Non, il est impossible de modifier le numéro de champs dans le formulaire 3.

18. Pour la PGB 9, pour les photos: est-ce que c'est demandé pour le champ le plus grand ou pour chacun des champs soumis?

Deux photos sont requises pour le champ de culture de légumineuses ou pour le champ le plus grand de la demande. Les photos doivent fournir une vue d'ensemble ainsi qu'une vue de plongée permettant de distinguer les espèces.

19. Serait-il possible d'imprimer l'entente, de la faire signer et de la déposer ensuite sur la plateforme au lieu d'utiliser la signature électronique? Pour certaines entreprises, ça risque d'être compliqué.

Non, il n'est pas possible d'imprimer l'entente avant signature. Le tout devra se faire directement sur la plateforme.